

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 07 Septembre 2023

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, MASNEUF Nathalie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration : PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice, LOMEL Cédric à ORIVES Éric

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 06 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2023-09-06 Contrat de Bail avec la CDC Ardèche Sources et Volcans

Contrat de bail avec la CDC Ardèche Sources et Volcans pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction, à compter du 1^{er} septembre 2023, concernant la location de la salle des associations et les locaux de « coup de pouces » au 51 rue des écoles puis 30 et 35 route des Terrisses à Lalevade d'Ardèche, pour un montant de loyer mensuel de 1 000 euros hors charge. Le locataire devra souscrire une offre de contrat d'électricité et d'eau à son nom

DELIBERATION

FINANCES

N° 1 – CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE DE MATERIEL DIVERS

Par délibération n° 2020-06-01 du 08 juin 2020 (art. 10), le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes* ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Commune de Lalevade met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site enchères en ligne « Le bon coin ».

Il vous est proposé la vente du matériel figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera vraisemblablement supérieure à 4 600 euros.

Quantité	Désignation	Marque	Montant acquisition TTC (en €)	Année	Montant mise à prix TTC (en €)
1	GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS	SDMO 130 KVA	34 306,80	2017	19 500,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

Autorise

- 1- La vente du bien ci-dessus référencé, dont le prix excède nominalement 4 600 euros, au prix résultant de la mise en vente.
- 2- La sortie du bien du patrimoine de la Commune de Lalevade qui sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- 3- M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2 – SUBVENTION D'EQUILIBRE CCAS 2023-2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Une avance de trésorerie d'un montant de 35 000 € avait été consenti par la MFAD au CCAS, en 2017 et à ce jour le solde de cette dette se monte à la somme de 11 590 €.

Afin de permettre le remboursement de cette somme à la MFAD, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention d'équilibre au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des voix

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'équilibre à 11 590 € pour l'exercice 2023 (budget 2023)

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

N°3 – DECISION MODIFICATIVE N°2023-02

A la demande de la DGFIP, nous devons régulariser des écritures qui sont mal imputés sur des exercices antérieurs pour la somme totale de 19 228 € que nous inscrivons en dépense au 2041582 et en recette au 168758

Nous vendons le groupe électrogène de l'EHPAD pour la somme de 19 500 € que nous inscrivons en recette et nous inscrivons en dépense les subventions d'équilibre que nous avons voté pour la

somme de 14690 au total ensuite nous budgétisons au compte 2111 les projets d'achats de parcelle pour lesquels nous avons déjà délibéré et nous équilibrons avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en négatif.

Cette décision modificative a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal et se répartit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article Chapitre	Montant	Article Chapitre	Montant
2041582 (041)	19229	021 (021)	-12490
2111 (21)	10010	1322 (13)	3000
		168758 (041)	19229
		024 (024)	19500
Total	29239	Total	29239

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article Chapitre	Montant	Article Chapitre	Montant
023 (023)	-12490	70875 (70)	200
657362 (65)	14690	7588 (75)	2000
Total	2200	Total	2200

Total DM dépenses	31439	Total DM Recettes	31439
-------------------	-------	-------------------	-------

N°4 – TARIFS DE LOCATION DE MATERIELS MUNICIPAL AUX PARTICULIERS

Face à l'augmentation importante des demandes de locations du matériel municipal, il a été proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de location ainsi qu'une caution pour prévoir les cas de détériorations, perte, vol etc...

Table brasserie et deux bancs	5 euros par jour
Grille d'exposition	5 euros par jour
Caution	100 euros

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des voix

N°5 – TARIFS DE LOCATION DE BUREAUX ET SALLE DE REUNION A DESTINATION D'ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU D'ENTREPRISES

Face à l'augmentation importante des demandes de locations de bureaux et de salles de réunions, il a été proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de location pour les bureaux se trouvant en rez de sol de la Mairie à destination des associations extérieure et les entreprises

Bureau de 9m2	20 euros par jour
Bureau de 12m2	20 euros par jour
Salle de réunion	30 euros par jour

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des voix

N°6 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Considérant le départ en retraite de notre agent d’accueil au 01 décembre 2023 (adjoint principal de 1^{ère} classe) et en vue de son remplacement, il est souhaitable de procéder à la création d’un emploi d’adjoint administratif à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2024.

En effet nous avons un agent en contrat aidés (fin de contrat 31 décembre 2023) qui nous donne toute satisfactions depuis le 1^{er} janvier 2023 et qui est formé par notre agent, nous désirons nommer cet agent au 1^{er} janvier 2024 en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale. Cette délibération a été adoptée à l’unanimité des voix.

N°7 – ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Le conseil Municipal souhaite remettre à la prochaine séance le vote du règlement car ils veulent le simplifier

N°8 – MOTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Pour montrer leur soutien à l’Association des Maires et des Présidents de Communautés de l’Ardèche, le Conseil Municipal adopte cette motion à l’unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Le chantier de rénovation énergétique de la salle des fêtes consiste à remplacer les luminaires par des leds moins énergivores
- La réfection du pont de l’impasse de la Source est en cours
- Un relevé topographique de la RN102 et de la rue des écoles a été réalisé en drone, par la société NALDEO
- Rentrée scolaire 2023, 57 élèves inscrits à l’école publique et 53 élèves inscrits à l’école privée
- Participation des deux écoles à la bibliothèque communale
- Participation au forum des associations organisé par la CDC
- La journée des mobilités aura lieu le 16 septembre 2023 à la Clape
- L’opération brioches (200 commandés) au bénéfice de l’ADAPEI, se déroulera les 6 et 7 octobre prochain
- La séance de cinéma a accueilli 90 personnes
- Le voyage des aînés aura lieu le 14 septembre 2023, visite de la maison du mineur à la Grand’Combe puis départ pour le col de Penedis

Prochain conseil municipal : jeudi 05 octobre 2023

Séance levée à : 22 h 05